



Autorisation parentale

Autorisation de transports

Droit à l'image

Autorisation parentale

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de père / mère/ tuteur*, autorise mon enfant..... à participer au «Camp ABA» du 7 au 10 juillet 2022.

Autorisation de transports

Je soussigné(e)....., autorise mon enfant à être transporté dans les mini-bus de l'ABA ou loués par l'association à l'occasion du camp.

Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e)....., autorise l'association à photographier et filmer mon enfant dans le cadre du camp ABA 2022. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Fait à la, le

Signature

* Rayer les mentions inutiles



Conditions Générales

Article 1 – INSCRIPTION

Votre inscription est définitivement enregistrée à réception des éléments suivants :

- Lien d'inscription Google Forms dûment rempli.
- Un chèque d'acompte ou virement de 150 Euros.
- La fiche sanitaire de liaison dûment remplie

A partir du moment où vous nous retournez le dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- Régler toutes sommes dues à notre association.
- Assumer les frais supplémentaires qui seraient engagés pour votre enfant (médical, transport, dégradations, ...).

Nous acceptons les bons MSA, les chèques vacances ou une aide de financement de votre comité d'entreprise. Toute somme non réglée par votre C.E restera à votre charge et vous sera réclamée.

Le nombre de participantes est limité à 50 stagiaires.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, dans la limite des places disponibles.

Article 2 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les frais de participation comprennent :

Hébergement à la MFR de Saint-Flour du jeudi 7 juillet au dimanche 10 juillet 2022.

Les repas du déjeuner du 07/07 au déjeuner du 10/07.

Participation au camp « Camp ABA » (sous la direction technique et administrative de Damien RUBIO, co-directeur de l'Aveyron Basketball Académie) et les activités sportives.

Dotation stagiaire (T-Shirt+gourde)

Les frais de participation ne comprennent pas:

Le transport jusqu'à Saint-Flour (possibilités de prestations complémentaires au départ de Rodez, Capdenac, Marvejols)

Les dépenses personnelles de chaque stagiaire

TARIF : 320€ (enfants nés entre 2011, 2012 et 2013)

Paiement : Un chèque d'acompte ou virement de 150 euros à l'ordre de «Aveyron Basketball Académie» est demandé, lors de l'inscription. Celui-ci est à joindre avec la dossier d'inscription.

Le solde doit être envoyé le 30 mai 2022 au plus tard.



Conditions Générales

Article 3 – CONDITIONS D'ANNULATION :

Annulation sur décision de l'Aveyron Basketball Académie :

Si à la date du 7 juin 2022, le nombre d'inscrits au camp est inférieur ou égal à 20 participants, l'Aveyron Basketball Académie se réserve le droit d'annuler le camp. La notification de cette annulation sera faite par courrier et par e-mail dans un délai de 3 jours. Toutes les sommes engagées par les stagiaires seraient alors remboursées dans un délai de 14 jours à compter de la notification d'annulation.

Annulation sur votre décision :

En cas d'annulation jusqu'à 21 jours avant le Camp, le montant de 50 euros sera retenu.

En cas d'annulation entre 10 et 21 jours avant le Camp, le montant de 150 euros sera retenu.

En cas d'annulation moins de 10 jours avant le Camp, le montant 200 euros sera retenu.

Aucun remboursement ne sera effectué après le début du Camp.

Article 4 – ASSURANCE

L'assurance est l'affaire de chaque participant. Le camp décline toute responsabilité en cas de blessures, de maladie, de dommages matériels touchant les participants ou de tierces parties. Le camp décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur.

L'organisation souscrit une police d'assurance en responsabilité en qualité d'organisateur.

ASSISTANCE MÉDICALE ET SOINS

En cas de traitement médical, merci de mettre dans un sac spécialement prévu à cet effet les médicaments ainsi que la prescription médicale qui seront confiés au responsable du camp qui sera le garant du respect de vos consignes en cas de traitement particulier.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de remplir la fiche sanitaire médicale de votre enfant et d'y mentionner les particularités sanitaires qui vous semblent aller dans l'intérêt de son séjour.

La participant doit être en bonne santé et apte à s'adonner à une activité sportive. Le responsable légal doit informer l'organisateur d'éventuels problèmes de santé (blessure et/ou allergies et/ou autres problèmes de santé) et de la prise régulière ou irrégulière de médicaments par la participante.

SÉCURITÉ

Les éducateurs et accompagnateurs ont la charge des enfants 24 h / 24 h et logent dans des chambres à côté des chambres des enfants.

Article 5 – PROGRAMME DU CAMP

Planning Type (sous réserve de modification).

Judi 7 juillet :

Matin : Accueil au centre d'hébergement : installation, réunion parents...

Après-midi : Entraînement

Soir : Tournoi basket

Vendredi 8 juillet :

Matin : basket + escalade

Après-midi : Piscine / parc aquatique



Conditions Générales

Soir : Tournoi Basket

Samedi 9 juillet :

Matin : Basket

Après-midi : Kinball / Badminton / Escrime

Soir : Soirée conviviale

Dimanche 10 juillet :

Matin : Basket

Après-midi : Tournoi final, remise des récompenses, concours...

Fin du camp vers 17h

Article 6 – LA VIE EN GROUPE

Répartition par groupes :

L'organisateur tient compte des souhaits des participants (composition des chambres) dans la mesure du possible lors de la répartition par groupes. La répartition définitive relève cependant de l'unique compétence du directeur du camp.

Exclusion :

Les instructions des entraîneurs et des responsables des groupes doivent être observées. En cas de non-respect des règles du Camp, de vol ou de vandalisme sur les installations du Camp, la direction du Camp se réserve le droit d'exclure les participants concernés des activités sportives et de les renvoyer chez eux.

Important :

Tout objet de valeur (bijoux, lecteur MP3, téléphone portable, console de jeux, etc.) reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

Par conséquent, l'association et ses représentants ne pourraient être tenus responsables de la dégradation ou de la perte de ce type de matériel.

L'argent de poche est confié à la mini banque tenue par la direction.

Pour toute information concernant le séjour vous pouvez nous joindre à un numéro qui vous sera communiqué lors de la réunion d'ouverture du camp le jeudi 7 juillet 2022.

Article 7 – CONTACT ORGANISATEUR

Le camp «Camp ABA» est organisé par l'association « Aveyron Basketball Académie», 2 rue du Terral, 12 000 RODEZ / N° RNA : W122008428 / Numéro SIRET : 898 831 979 00015 / Adhésion FFBB : OCC1248048.

Président: Yanis DESANGLES

Trésorier: Richard TAUPY

Directeur du camp: Damien RUBIO

Fait à, le

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé»)